

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2014

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Ainsi, le document qui vous est soumis présente le contexte général dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire, ainsi que les objectifs financiers de la Ville pour 2014, compte tenu des évolutions attendues sur les recettes et de la situation au dernier compte administratif.

➤ **Un projet de loi de finances 2014 marqué par un effort renforcé de redressement des finances publiques**

Le budget 2014 s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire difficile au niveau national qui impactera significativement les finances de la Ville.

Après un déficit public de 4,8% en 2012, le projet de loi de finances pour 2014 confirme l'objectif du Gouvernement de ramener le déficit public à 4,1% à fin 2013, puis à 3,6% à fin 2014.

Afin de parvenir à cet objectif, un effort budgétaire global de 18 milliards d'euros est attendu de la part de l'ensemble des administrations publiques, décomposé en 15 milliards d'économies de dépenses et 3 milliards de recettes supplémentaires.

Dans ce contexte, les collectivités locales sont appelées à une contribution exceptionnelle au redressement des comptes publics, qui se traduira notamment par :

■ **Une baisse de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales**

Après une stabilisation en 2013, les concours financiers de l'État connaîtront un recul en valeur de 1,5 milliard d'euros en 2014, auquel s'ajoutera en 2015 une seconde diminution de 1,5 milliard d'euros.

Cette baisse sera principalement appliquée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont le montant passera de 41,5 milliards d'euros en 2013 à 40,1 milliards d'euros en 2014. Elle sera répartie entre les différents niveaux de collectivités au prorata de leurs recettes totales, conformément aux préconisations du Comité des finances locales, à savoir :

- baisse de 840 M€ pour le bloc communal, dont - 588 M€ pour les communes et - 252 M€ pour les intercommunalités
- baisse de 476 M€ pour les départements
- baisse de 184 M€ pour les régions.

Le projet de loi de finances prévoit que la baisse de 588 M€ de la DGF des communes sera répartie entre elles au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) constatées au 1er janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles (il s'agira très certainement des comptes administratifs de l'année 2012). A ce stade, le périmètre exact des RRF prises en compte n'est pas encore connu (RRF du seul budget principal, ou bien du budget général de la collectivité, c'est-à-dire incluant les budgets annexes), ni le pourcentage exact à appliquer pour calculer le montant précis de la baisse de DGF de la Ville de Dijon.

Dans l'attente du vote définitif de la loi de finances, cette baisse des concours de l'Etat devrait se traduire pour la Ville de Dijon par une baisse de dotations dont l'ordre de grandeur est estimé à 2 millions d'euros en 2014 par rapport à 2013.

En revanche, le Fonds de Compensation de la TVA devrait quant à lui rester en dehors de l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Il progresserait de 130 M€ en 2014 au niveau national, atteignant ainsi un volume global de 5,8 milliards d'euros.

■ **Une évolution à la hausse des taux de TVA appliqués à certains secteurs d'activité**

Fin 2012, suite aux préconisations du rapport Gallois sur la compétitivité des entreprises, le Parlement a voté un relèvement de plusieurs taux de TVA à compter du 1er janvier 2014 afin de financer le "pacte de compétitivité" :

- un relèvement de 19,6% à 20% du taux normal de TVA ;
- une hausse du taux intermédiaire de 7% à 10%.

En revanche, certains taux de TVA, applicables à des secteurs jugés prioritaires, sont réduits :

- pour les opérations de construction et de rénovation de logements sociaux, actuellement soumises au taux intermédiaire de 7%, et auxquelles sera appliqué le taux réduit de 5,5% à compter de 2014 ;
- pour les travaux de rénovation thermique des logements de plus de deux ans, pour lesquels le taux de TVA applicable sera réduit à 5,5%.

Contrepartie de cette hausse de plusieurs taux de TVA, entraînant des charges supplémentaires pour les collectivités locales dans différents secteurs (dont la gestion et la valorisation des déchets, l'assainissement et les transports), le taux du Fonds de Compensation de la TVA devrait être revalorisé dans la loi de finances, pour être porté à 15,761% à compter de 2014 (contre 15,482% aujourd'hui).

■ **Une hausse des cotisations sociales des collectivités locales « employeurs »**

Pour la deuxième année consécutive, les collectivités locales seront appelées, en tant qu'employeurs, à contribuer au redressement des comptes sociaux : ainsi, le taux des cotisations « employeurs » à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sera à nouveau augmenté de 1,55 point en 2014, après +1,35 point en 2013. L'impact de cette mesure est évalué à 850 K€ environ pour le budget de la Ville en 2014.

➤ **La poursuite du renforcement des dispositifs de péréquation**

Malgré un contexte budgétaire difficile, et la baisse de l'enveloppe des dotations de l'État aux collectivités territoriales, l'effort de renforcement des dispositifs de péréquation verticale et horizontale est confirmé dans le projet de loi de finances pour 2014.

■ **Une augmentation des volumes budgétaires dédiés à la péréquation verticale (via les dotations versées par l'État aux collectivités)**

Les dotations de péréquation de la DGF progresseront de 119 M€ par rapport à 2013. Cette hausse sera financée à due concurrence par une minoration des « variables d'ajustement » (à savoir les allocations compensatrices de fiscalité directe locale, dites "compensations fiscales"). Les 119 M€ viendront abonder la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale à hauteur de 60 M€, la dotation de solidarité rurale à hauteur de 39 M€, la dotation nationale de péréquation à hauteur de 10 M€ et les dotations de péréquation des départements à hauteur de 10 M€.

■ **Une poursuite de la montée en puissance de la péréquation horizontale (redistribution entre collectivités)**

Pour ce qui concerne le bloc communal, le projet de loi de finances pour 2014 confirme le rythme de progression du **Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** instauré en 2012. Pour rappel, le FPIC est prélevé puis redistribué à l'échelle des ensembles intercommunaux (ensembles composés de l'EPCI et de ses communes membres). En 2014, les ressources prélevées et redistribuées au titre du FPIC passeront ainsi à 570 millions d'euros, contre 360 millions d'euros en 2013.

L'ensemble intercommunal du Grand Dijon (soit la communauté d'agglomération et ses communes membres) est contributeur à ce fonds depuis 2012. Depuis cette date, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de répartir le prélèvement entre l'EPCI et les 24 communes membres. Le montant de la contribution de la Ville de Dijon au FPIC s'est ainsi élevé à 80 561 € en 2012, puis à 278 094 € en 2013, soit une multiplication par 3,5 d'une année sur l'autre. Au vu de la nouvelle progression du volume du fonds au niveau national prévue en 2014, le prélèvement de l'ensemble intercommunal du Grand Dijon, et donc de la Ville de Dijon, devrait poursuivre sa progression dynamique l'an prochain.

Le projet de loi de finances prévoit également divers ajustements dans le fonctionnement du FPIC, parmi lesquels une prise en compte accrue du revenu par habitant dans le calcul du prélèvement des ensembles intercommunaux contributeurs, critère qui tend à désavantager les grandes agglomérations.

➤ **Un effort des employeurs publics au niveau national et local pour le traitement des agents**

■ **Une revalorisation nationale de la rémunération des agents de la catégorie C et B :**

suite à des négociations menées avec les organisations syndicales, le Gouvernement a décidé de revaloriser la rémunération des agents de catégorie C, lesquels représentent près des trois quarts des effectifs de la fonction publique territoriale.

Cette revalorisation sera effectuée via un rehaussement des grilles indiciaires. Elle sera effectuée en deux temps (une première hausse appliquée au 1er janvier 2014 et une seconde hausse au 1er janvier 2015).

Afin de tenir compte de la revalorisation substantielle des grilles de la catégorie C, les rémunérations des agents de la catégorie B figurant dans le bas de leur grille indiciaire seront également revalorisées.

Pour la Ville de Dijon, cette revalorisation représente, pour 2014, un effort financier supplémentaire de 1,1 M€ en faveur du personnel municipal.

■ **Le contrat d'engagement social de la Ville de Dijon** : la Municipalité souhaitant à la fois poursuivre ses démarches de rationalisation des dépenses et réaffirmer sa responsabilité sociale en matière de gestion des ressources humaines, en accompagnant au mieux les agents dans un contexte économique difficile, un cycle de négociation s'est ouvert en 2012 avec les représentants du personnel, exprimant des revendications répétées en matière de soutien au pouvoir d'achat et de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire.

Un accord a été trouvé avec l'ensemble des représentants du personnel en juin 2013 autour d'un ensemble de mesures constituant un contrat d'engagement social :

- une amélioration du régime indemnitaire mensuel de l'ensemble des agents de la Ville de 35 € bruts par mois à compter du 1er octobre 2012
- une augmentation supplémentaire de 15€ nets par mois du régime indemnitaire des agents de catégorie C et des agents de catégorie B en début de carrière, à compter de 2013
- la mise en œuvre d'une participation forfaitaire de l'employeur aux frais d'adhésion à l'ensemble des mutuelles santé labellisées
- la mise en œuvre d'une convention de participation au risque « prévoyance ».

L'ensemble de ces mesures, appliquées dès l'exercice budgétaire 2013, représente une enveloppe supplémentaire de près de 2 millions d'euros annuels, qui doit également s'analyser au regard du gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique depuis juillet 2010.

➤ **Une conjoncture économique toujours incertaine impactant certaines recettes de la Ville**

Le projet de loi de finances prévoit une légère reprise de l'économie en 2014, avec une prévision de croissance du PIB de l'ordre de +1% en 2014, contre +0,1% en 2013.

Certaines recettes de la Ville sont étroitement liées à la conjoncture économique, notamment les droits de mutation, indicateurs du marché de l'immobilier. Sur ce poste de recettes, le produit attendu pour 2013 s'établit à 5,3 M€, en fort repli par rapport aux années précédentes (6,3 M€ en 2010, 8,3 M€ en 2011, 5,9 M€ en 2012), avec cependant une nette amélioration sur les derniers mois connus, qui permet d'anticiper une légère hausse du produit pour 2014.

La fragilisation du pouvoir d'achat des ménages est également sensible sur les recettes de la Ville, notamment sur les redevances perçues sur les usagers des services municipaux, le développement de facturation selon le système du taux d'effort rendant cette recette plus sensible à l'évolution des revenus des familles : ainsi, le prix moyen payé par les usagers de la restauration scolaire (avec une facturation proportionnelle aux revenus) a diminué de près de 1,5% depuis 2010.

On peut en revanche souligner le dynamisme maintenu de la taxe de séjour, indicateur du développement touristique : le produit de cette taxe a enregistré une progression rapide et continue (+ 23% depuis 2010), indépendamment de l'évolution de la conjoncture économique, et qui devrait se poursuivre en 2014.

➤ **Une année de transition pour les partenariats et la recherche de co-financements**

Depuis plusieurs années, la Ville de Dijon a inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de co-financements, par le développement des partenariats pour le financement des grands projets. Cette stratégie s'est concrétisée, en commun avec la Communauté d'agglomération, par la conclusion de contrats pluri-annuels avec les principaux partenaires : volet « capitale régionale » du Contrat de Projets État-Région, contrat d'agglomération avec la Région, contrat Ambitions Côte d'Or avec le Département.

Ces contractualisations arrivent à échéance en 2014 ; le financement des projets ainsi contractualisés est achevé : ainsi, les subventions d'investissement reçues qui avaient atteint des pics en 2009 et 2010 (avec respectivement 12,5 M€ en 2009 et 10,9 M€ en 2010) ont commencé à décroître (6 M€ environ attendus en 2013), et devraient atteindre un point bas en 2014, s'ajoutant aux désengagements constatés en matière de financement du fonctionnement des services et équipements.

L'année 2014 sera marquée par l'élaboration des nouvelles contractualisations européennes (fonds européens : FEDER, FSE et FEADER) et nationales, avec la conclusion des nouveaux contrats de plan État-Région, qui intégreront les contrats de ville. Ces démarches permettront à la Ville de Dijon, par une participation active aux phases de diagnostic et de négociation, d'inscrire à nouveau ses projets dans un cadre de financement pluri-annuel.

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET 2014

➤ **Les objectifs financiers guidant l'élaboration du budget 2014** se situeront dans la continuité de la stratégie financière mise en œuvre depuis 2008 :

■ **La maîtrise de la solvabilité financière de la Ville** : la maîtrise de l'effet de ciseaux entre dépenses et recettes de fonctionnement sera un exercice difficile en 2014, exercice marqué par des facteurs nombreux et puissants de baisse des produits et d'augmentation des charges (cf. supra). Cependant, l'élaboration des équilibres financiers du budget 2014 veillera à consolider les acquis de la gestion financière depuis 2001 en matière de capacité financière de la Ville, à travers deux indicateurs :

- la capacité d'autofinancement : elle a été substantiellement améliorée, avec une capacité d'autofinancement brute par habitant qui est passée de 93€ en 2002 à 150€ au compte administratif 2012. Si, à la Ville de Dijon comme dans l'ensemble des collectivités locales, les contraintes du budget 2014 ne permettent pas de fixer un objectif d'amélioration de ce ratio pour 2014, la maîtrise maximale de l'effet de ciseaux entre recettes et dépenses de fonctionnement sera recherchée afin de consolider la capacité d'autofinancement atteinte.

- le rapport encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : indicateur des marges de manœuvre financières, ce ratio est passé de 107% fin 2000 à 80% au compte administratif 2012, suivant le mouvement de désendettement de la Ville. Une nouvelle amélioration est attendue au compte administratif 2013, avec un passage en dessous des 80% de cet indicateur. La poursuite de cette tendance de baisse du poids de la dette par rapport au total du budget devra être assurée par les équilibres financiers du budget 2014.

■ **La poursuite des engagements en matière d'évolution des taux d'imposition** la Municipalité s'est engagée depuis 2001 sur une maîtrise de l'évolution de la fiscalité, avec une évolution des taux d'imposition « ménages » moins rapide que l'inflation : cet engagement a été respecté depuis 2001, tout en maintenant le niveau historiquement élevé des abattements et exonérations accordées (avec notamment un abattement général à la base dérogatoire au droit commun et supérieur au maximum légal). La poursuite de cet engagement sur l'évolution des taux et le maintien des réductions existantes guidera à nouveau l'élaboration du budget 2014.

■ **Le maintien d'un mode de financement des investissements qui assure le désendettement de la Ville** : depuis 2008, la Ville s'est engagée dans un mouvement continu de désendettement : ainsi, l'encours total de dette est passé de 235,7 M€ à fin 2008 à 215 M€ au compte administratif 2012. Une nouvelle baisse de la dette est attendue à fin 2013, avec un encours qui devrait s'établir aux alentours de 210 M€, soit un niveau inférieur à 1998.

Parallèlement à cette baisse de près de 25 M€ du stock de dettes, près de 200 M€ de dépenses d'équipement auront été réalisées par la Ville de 2008 à 2013, témoignant de la forte capacité à mobiliser des recettes propres d'investissement (autofinancement, subventions, produits de cessions) pour financer les projets.

Le budget 2014 assurera la poursuite de cette stratégie d'investissement, en prévoyant un plan d'équipement majoritairement financé par des ressources propres, et assurant la poursuite de la tendance de désendettement.

➤ Les perspectives budgétaires 2014 sur le fonctionnement :

■ **Les recettes de fonctionnement** devraient connaître une progression globale aux alentours de l'inflation prévisionnelle du projet de loi de finances pour 2014 (soit + 1,3%).

■ Un des points marquants du budget 2014 sera l'ampleur de la baisse des dotations de l'État (DGF dans toutes ses composantes, DGD, compensations fiscales) : la baisse attendue, compte tenu des dispositions du projet de loi de finances, est de l'ordre de 5% par rapport au BP 2013, soit environ – 2,3 M€.

■ Cette baisse des dotations et subventions reçues sera cependant amoindrie par l'apparition de nouveaux co-financements, notamment ceux liés au financement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : fonds d'amorçage de l'État et financements de la Caisse d'Allocations Familiales apporteront des recettes nouvelles à hauteur de 500 K€ environ.

■ Les produits des services devraient connaître une évolution légèrement plus rapide que l'inflation, en raison d'effets de périmètre : croissance continue des fréquentations de la restauration scolaire, hausse des recettes des services péri et extra-scolaires (avec des impacts liés à la réforme des rythmes : péri-scolaire le mercredi matin, garde le mercredi midi). La généralisation de la tarification proportionnelle aux revenus (mise en œuvre nouvelle au Conservatoire) et les efforts de gratuité (musées et médiathèques) seront confortés.

■ Concernant les produits fiscaux, la politique de construction de logements devrait à nouveau assurer une croissance physique régulière des bases de la fiscalité directe (+1% environ pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties), alors que certains postes de la fiscalité directe sont attendus en progression sous l'effet de l'évolution des bases : poursuite de la croissance de la taxe de séjour, amélioration du produit des droits de mutation par rapport au budget primitif précédent après le point creux de 2013.

■ **L'évolution des dépenses de fonctionnement** sera marquée par l'importance des facteurs de hausse, dont la maîtrise sera recherchée par la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion.

■ Concernant **la masse salariale**, l'objectif sera une évolution de budget primitif à budget primitif inférieure à l'inflation prévisionnelle, afin d'assurer la maîtrise de l'évolution globale des dépenses. Le respect de ce rythme d'évolution limité malgré l'impact des différentes mesures salariales (cf. supra) montre l'importance de l'effort de gestion en matière de ressources humaines, par différentes démarches d'organisation et d'optimisation des services (rationalisation des heures supplémentaires et des remplacements, regroupements par sites, amplification de la mutualisation...).

■ Le poste des **charges à caractère général** devrait connaître une évolution plus rapide, sous l'effet de différents facteurs de hausse :

- l'entrée en maintenance du Musée des Beaux Arts rénové
- l'intégration du loyer du 11 rue de l'Hôpital, qui génère par ailleurs de nombreuses économies de gestion, par la baisse de près de 4000 m² des surfaces occupées par les services municipaux
- l'impact de la réforme des rythmes scolaires et les coûts de mise en oeuvre de l'accueil et des activités sur les nouveaux temps périscolaires
- la poursuite du développement du nombre de places offertes en crèches et halte-garderies , et l'impact des nouvelles normes d'accueil demandées par la CAF (fourniture des couches)
- la poursuite de la croissance du nombre d'inscrits au service de restauration scolaire
- l'augmentation des prix de l'énergie (gaz et électricité).

Les démarches de rationalisation de gestion entreprises permettront cependant de limiter cette hausse :

- évolution des coûts des consommations d'énergie limitée à moins de 2% malgré l'évolution des tarifs, résultat de la politique de maîtrise énergétique mise en oeuvre : impact des travaux de réhabilitation thermique des bâtiments engagés et du raccordement des bâtiments municipaux au nouveau réseau de chaleur
- maîtrise de l'évolution globale des coûts de maintenance par la rationalisation des surfaces occupées par les services municipaux
- poursuite de la politique de mutualisation et de rationalisation des achats se traduisant par la baisse continue de certains postes de fournitures et de services (produits d'entretien, fournitures administratives, frais de téléphonie...).

■ Compte tenu des dispositions du projet de loi de finances, **la contribution de la Ville de Dijon au Fonds National de Péréquation** des Recettes Communales devrait à nouveau progresser fortement : de 210K€ au BP 2013, elle est anticipée à environ 500 K€ pour 2014, sous réserve des discussions parlementaires.

■ Concernant les **participations versées**, la Ville maintiendra en 2014 son niveau d'engagement auprès de ses établissements publics (régies de l'Opéra et de La Vapeur, Centre Communal d'Action Sociale), ainsi que du secteur associatif, afin de garantir un poste de stabilité des ressources à ces acteurs souvent touchés par le désengagement financier d'autres partenaires. Par ailleurs, conformément aux décisions du dernier conseil d'administration, la participation de la Ville à l'EPCAPA sera revue à la hausse de près de 200K€ afin d'assurer la maîtrise de l'évolution des prix de journée pour les résidents à l'issue des travaux de rénovation du foyer des bégonias.

■ les **charges financières** enregistreront une nouvelle baisse en 2014, sous l'effet de la poursuite de la réduction de l'encours, confirmant la tendance continue à la réduction de ce poste de dépenses : 15,9 M€ en 2000, 9,3 M€ en 2007, 8,4 M€ prévus en 2014.

➤ Les perspectives budgétaires 2014 sur l'investissement

■ **La capacité d'investissement** pour 2014 s'établira aux alentours de 35 M€, soit un niveau comparable aux budgets 2011 (32 M€) et 2012 (39 M€), mais inférieur au programme d'investissement du budget 2013 (46 M€), en raison de la réduction de certains financements.

■ En effet, les **subventions d'investissement reçues** sont attendues en forte baisse par rapport à 2013 (5 M€ environ en 2014), sous l'effet de l'achèvement des contractualisations pluri-annuelles des partenariats (cf. supra).

■ Après un pic au budget primitif 2013 (14,5 M€) en raison de l'engagement opérationnel des grands projets urbains et de production de logements, impliquant la fin du portage foncier par la Ville, les **produits de cession** reviendront en 2014 à un niveau plus comparable à celui des années précédentes (9,16 M€ au budget 2012, 6,84 M€ au budget 2011), toujours portés par la politique de rationalisation du patrimoine municipal.

■ En revanche, les **autres recettes propres d'investissement** sont attendues en hausse : + 1 M€ pour le FCTVA sous l'effet de la hausse des investissements en 2013 et de la hausse du taux de compensation contrepartie de la hausse du taux de TVA / + 400 K€ attendus sur les taxes d'urbanisme, sous l'effet du rattrapage du retard pris en 2013 par les services de l'Etat dans le recouvrement.

■ **L'amortissement de la dette** s'établira à environ 8,3 M€ en 2014 (7,8 M€ au BP 2013) : le **recours à l'emprunt nouveau** sera donc limité en-deçà de ce montant, afin d'assurer à nouveau au budget primitif 2014 une réduction de la dette de la Ville.

LES PRIORITES D'ACTION POUR LE BUDGET 2014

■ **Poursuivre les actions d'optimisation de la gestion** : le budget 2014 sera marqué par l'importance de la baisse des dotations de l'Etat. Dans le cadre de la participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques, une nouvelle baisse de même ampleur doit être anticipée en 2015, incitant les collectivités territoriales à rationaliser fortement leurs dépenses. Dans ce contexte, la Ville de Dijon doit poursuivre les stratégies qu'elle a déjà mises en place, notamment :

- la maîtrise de la masse salariale : de 2008 à 2012, la masse salariale a évolué de moins de 0,5% en moyenne annuelle, résultat de l'effort de maîtrise des effectifs et de l'organisation des services.

- la rationalisation du patrimoine municipal : depuis 2001, près de 25 000 m2 de locaux et de bâtiments ont été cédés permettant, outre l'encaissement de produits de cession, de maîtriser les charges de maintenance, de fluides... en concentrant le patrimoine municipal sur les surfaces vraiment utiles et les bâtiments fonctionnels pour l'accueil des services et des usagers, et moins énergivores.

- la mutualisation des services : la mutualisation concerne tout d'abord le regroupement des services avec le Grand Dijon. Ce mouvement, engagé en 2010, s'est amplifié et concrétisé en 2013 par l'élaboration d'un organigramme totalement commun entre la Ville de Dijon, le Grand Dijon, et le CCAS. La mutualisation concerne également l'organisation des services municipaux, par le regroupement des fonctions similaires limitant les redondances de moyens : par exemple, le regroupement des services municipaux sur le site de la rue de l'Hôpital permet de regrouper et de rationaliser les fonctions d'accueil auparavant réparties sur plusieurs bâtiments.

- une stratégie de réduction des consommations énergétiques : outre son intérêt environnemental, la stratégie d'investissements générateurs d'économies d'énergie permet de dégager des marges de manoeuvre financières par la maîtrise du poste des fluides, pour lesquels les prix évoluent de manière très dynamique. Ces actions ont permis de limiter l'évolution des consommations énergétiques à +3% en moyenne annuelle de 2008 à 2012, soit bien en-deçà de l'évolution des prix des énergies, avec des réductions très fortes sur des postes tels que l'éclairage public (- 38% depuis 2008) ou les consommations d'eau (- 7% depuis 2008).

- l'optimisation des achats : la stratégie de regroupement et d'optimisation des achats, concrétisée notamment par la création d'une centrale d'achats avec les communes membres du Grand Dijon, alliée à un souci de rationalisation des dépenses, a permis de générer d'importantes économies sur certains postes de frais généraux, avec, par exemple, depuis 2008, -30% sur les frais de téléphonie, - 25% sur les frais d'affranchissement, - 33% sur les fournitures administratives, -30% sur les frais de réception et de cérémonie.

■ **Poursuivre l'investissement dans les secteurs prioritaires** : si la Municipalité a mis en oeuvre les outils nécessaires à la maîtrise de la gestion, les marges de manoeuvre dégagées ont également été investies dans le développement des services, notamment en matière d'éducation, de jeunesse et de petite enfance : ainsi, entre 2001 et 2012, l'action sociale (incluant la petite enfance) est passée de 11 à 16% du budget total de la Ville, soit 17 M€ dégagés en fonctionnement annuel, notamment pour le développement de l'offre de garde ; la jeunesse est un nouveau secteur qui représente 7,5% du budget en 2012, soit 18 M€ dégagés depuis 2001 en fonctionnement annuel pour le développement des services péri et extra-scolaires ; concernant l'éducation, 92 M€ ont été investis depuis 2001, notamment pour la remise à niveau des bâtiments scolaires.

Le budget 2014 s'inscrit dans la continuité de ces orientations, avec la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'offre de nouvelles places en crèche et la rénovation du patrimoine des écoles.

■ **Les axes majeurs du programme d'investissement** : dans un budget de transition vers le renouvellement des mandats, le programme d'investissement du budget primitif 2014 sera axé vers la poursuite de la mise en oeuvre des grands projets et des politiques transversales, notamment :

- l'engagement des nouvelles phases de rénovation du Musée des Beaux Arts, avec les études de maîtrise d'oeuvre pour les tranches 2 et 3,
- le renouvellement et l'aménagement urbains : avec les participations aux opérations ANRU sur les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche, et l'avancement des réalisations sur les nouveaux quartiers des Maraîchers, de l'Arsenal et du quai des Carrières Blanches,
- le maintien d'un haut niveau d'investissement pour la rénovation du patrimoine scolaire,
- le développement de l'attractivité et du rayonnement de la Ville : avec la poursuite du programme de rénovation du Parc des Expositions et les études foncières préalables à l'engagement de la Cité de la Gastronomie,
- la poursuite des politiques transversales d'investissement en matière d'économies d'énergie, d'amélioration de la sécurité des bâtiments, des conditions de travail et des conditions d'accueil des usagers.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2014.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ